

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE GOURDON
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES**

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 17 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept février à 09h30, les membres du comité syndical dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de MARMINIAC, sous la présidence de Monsieur LACOMBE Robert, Président.

Nombre de délégués en exercice : Soixante-huit pour le service des ordures ménagères
Cinquante-sept pour le service assainissement non collectif

Date de convocation du comité syndical : 11 février 2022

Présents :

pour la communauté de communes Cazals-Salviac : RACLOT Francis, PUGNET Didier, SEGOL Pierre (suppléant), PENCHENAT Régis, VILARD Gilles (pouvoir), TAILLADE Robert, FLORENTY Kevin, POCAT-EARL Romaine (suppléante), LABORIE Georges, DELMAS Michel, MELINE Philippe, GIBERT Sébastien ;

pour la communauté de communes des Causses de Labastide-Murat (compétence déchets uniquement) et les communes de son territoire (pour le SPANC) : SABATHE Jean-Paul, SABRAZAT Jean-Pierre (suppléant), DARRAS Jérôme, VIARDOT Chantal, BIRONNEAU Josiane, CAVALIE Philippe, COUDERC Joël, DUBOIS Claude-Henri, DELBERT Jean-Jacques ;

pour la communauté de communes Quercy-Bouriane : NEIL Danièle (suppléante), GAYDOU Gérard, MICHEL Christian (suppléant), CARMEILLE Gilbert, MOUDEN Patrick, MAGOT Stéphane, LACOMBE Robert (pouvoirs), SALANIE-BERTRAND Martine, LAUMAILLE Fabrice, DEVIERS Patrick, BORIES Serge (suppléant), ROSSIGNOL Dominique, SUSZYLO Michel (suppléant) ;

pour Cauvaldor (compétence déchets uniquement) : MALBEC Bernadette, SERRES Jean-François (suppléant), PEYRONNENC Odette (suppléante), CHARBONNEAU Patrick (suppléant), ANGELIBERT Éliette, BISCHOFF Jean-Loïc, LAFAGE Florence, PRIE Philippe.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés et pouvoirs : DELSOUC Mickaël (représenté par son suppléant), THEULET Guy (représenté par sa suppléante), BALDY Christine (représentée par son suppléant), DAGNEAUX Stéphane, BONHOMME Michel, ESTEVENON Luc (pouvoir à LACOMBE Robert), RAULET Régine, CARRIERES Lionel (pour la partie SPANC), GUITARD Marie-Françoise, LAPLACE Paulette (pouvoir à VILARD Gilles), GUEGUEN Cécile (représentée par sa suppléante), LALANDE Fabienne, LAGARDE Édith (représentée par son suppléant), CHARBONNEL Fabienne, NADAL Gérard (représenté par son suppléant), SOURZAT Annie (représentée par son suppléant), CAZELOU Romain, SELEBRAN Jean-Robert (représenté par son suppléant), RIVIERE Sandrine (représentée par sa suppléante), RANOUIL Philippe (représenté par son suppléant), LASCOMBES Éric, AMARE Pierre (pouvoir à LACOMBE Robert) et Mme PETIT Maryse (Trésorière).

Absents : RUBINOCCI Hervé, JOUHANNEAU Sylvia, BERTAIL Lucile, ROUQUIE Christian, DE TOFFOLI Patrick, DELCLAU Philippe, ASTORG Gilles, CREMON Laurent, DUBOIS Roseline, BOIT Guy : membres à voix délibératives. COURDES René, GRIMAL Gilles, BADOURES Brigitte, PINQUIE Jean-Paul : *membres à voix consultatives*

En présence de : Mmes BOUSQUET Elisabeth, ESCORNE Coralie et PONS Myriam – agents du SYMICTOM.

Le Président ouvre la séance.

Mme POCAT-EARL Romaine est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 02 DECEMBRE 2021.

Le Président propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du 02 décembre 2021 transmis par mail le 24 janvier 2022. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DECISIONS DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL.

En application des dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SYMICTOM du Pays de Gourdon a reçu délégation d'une partie des attributions du comité syndical dans les conditions fixées par 2020-2-1 du 24 septembre 2020.

En conséquence, le Président informe le comité syndical des décisions suivantes depuis le mois de novembre 2021, prises conformément à la délégation :

- Agents contractuels pour le remplacement des absences pour maladie et/ou accidents de service :

Mois	Nombre d'agents	Nombre d'heures	Coût en €
Novembre 2021	4	535.25	8 858.23
Décembre 2021	5	573.25	10 158.49
Janvier 2022	4	434.18	7 400.70

- Achat de 50 000 sacs : 6300 €
- Paiement d'un véhicule PL BOM (19 T) : 185 076.24 € ;
- Réparation pompe à eau et silentbloc CP460 : 2 581.26 €
- Équipement de l'atelier de mécanique : 646.54 € (pompe à graisse / chasse goupilles / meuleuse)
- Formation Chauffeurs : 823.88 €
- Entretien décanteur : 640.80 €
- Achat d'un camion plateau-grue suite au vol d'un véhicule du même type : paiement en 2022
- Perception de recettes suite à sinistres (GROUPAMA) : 4 840.37 €
- Perception de remboursement suite congés maladie : 12 933.88 €

Le comité syndical prend acte.

MEME SEANCE

N° 2022-1-1 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2021.

Le Président soumet à l'avis du Comité Syndical le compte de gestion pour l'exercice 2021, établi par la Trésorière de Gourdon, en qualité de comptable du syndicat (article L.2121-31 du CGCT). Ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente comme ce dernier un excédent cumulé global de 1 050 285.22 €.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles de la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2021 par la Trésorière n'appelle ni observations, ni réserves de sa part ;

- autorise le Président à signer le compte de gestion pour l'exercice 2021.

MEME SEANCE

Madame Malbec Bernadette est contrainte de quitter la séance.

N° 2022-1-2 - COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2021.

Le Président quitte la salle. L'exercice 2021 du budget principal du syndicat étant clos, le 1^{er} vice-Président, soumet, à l'approbation du Comité Syndical, le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur Robert LACOMBE, Président, résumé ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		443 790,74		904 323,07		1 348 113,81
Opérations de	3 799 805,78	3 739 367,13	735 252,03	497 862,09	4 535 057,81	4 237 229,22
Résultats de l'année		-60 438,65		-237 389,94		
TOTAUX	3 799 805,78	4 183 157,87	735 252,03	1 402 185,16	4 535 057,81	5 585 343,03
Résultats de clôture		383 352,09		666 933,13		1 050 285,22
Restes à réali	0,00	0,00	218 124,73		218 124,73	0,00
TOTAUX CUM	3 799 805,78	4 183 157,87	953 376,76	1 402 185,16	4 753 182,54	5 585 343,03
RESULTATS DEFINITIFS		383 352,09		448 808,40		832 160,49

Le comité syndical à l'unanimité :

1° / Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif ;

2°/ Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

MEME SEANCE

Monsieur LACOMBE Robert reprend la présidence de la séance.

N° 2022-1-3 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021.

Le comité syndical, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent cumulé d'investissement de 666 933.13 € et un excédent cumulé de fonctionnement de 383 352.09 €, le Président propose de ne pas affecter une partie du résultat de fonctionnement à la section d'investissement.

Résultat de fonctionnement à affecter (C = A+B)	383 352,09
Résultat de l'exercice (A)	-60 438,65
Excédent de fonctionnement reporté (B)	443 790,74

Solde d'exécution de la section d'investissement (F = D+E)	666 933,13
Solde d'exécution de l'exercice (D)	-237 389,94
Résultat antérieur reporté excédentaire (E)	904 323,07
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G)	218 124,73

Excédent de financement de la section d'investissement (F+G)	448 808,40
--	------------

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le comité syndical décide de ne pas affecter une partie du résultat de fonctionnement à la section d'investissement et de procéder aux reports comme ci-après :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	0,00
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	0,00
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	383 352,09
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	0,00

MEME SEANCE

N°2022-1-4 - CRÉATION DE POSTE ET MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Le Président propose la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet (80%), à compter du 1^{er} avril 2022, afin d'une part de pallier les temps de travail non compensés de deux temps partiels (10%+20%) et d'autre part de renforcer les équipes techniques et administratives (50%) dans le but de travailler à la diminution des tonnages de déchets non valorisables collectés.

Le Président propose d'actualiser le tableau des effectifs du syndicat comme ci-dessous :

Emplois Permanents	Catégorie	Postes ouverts	Postes pourvus	Temps de travail h.
<i>Service Technique :</i>				
Agent de maîtrise	C	1	0	35h00
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	6	5	35h00
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	11	8	35h00
Adjoint technique territorial	C	11	9	35h00
Adjoint technique territorial	C	1	1	26h00
Adjoint technique territorial	C	1	1	21h00
Adjoint technique territorial	C	1	1	04h30
<i>Total service technique</i>		32	25	

Emplois Permanents	Catégorie	Postes ouverts	Postes pourvus	Temps de travail h.
<i>Service Administratif :</i>				
Attaché territorial	A	1	1	35h00
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	35h00
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	35h00
Adjoint administratif territorial	C	1	0	28h00
<i>Total service administratif</i>		4	3	
Total des effectifs		36	29	

Le comité technique sera saisi pour avis sur la suppression de postes à prévoir (écart entre le nombre de postes ouverts et de postes pourvus).

Le comité syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, les propositions du Président et décide de :

- créer un poste d'adjoint administratif à 80% à compter du 1^{er} avril 2022 ;
- adopter le tableau des effectifs tel que présenté ;
- prévoir les crédits suffisants au budget primitif de l'exercice 2022.

MEME SEANCE

N°2022-1-5 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2022.

L'Exécutif d'une collectivité territoriale est tenu à un débat d'orientation budgétaire dans le délai de deux mois précédant la séance du budget primitif. Ce débat s'impose aux communes de 3500 habitants et plus, en vertu de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Prévision de dépenses :

*** charges à caractère général (011) : + 0.70 %** par rapport aux dépenses 2021

- augmentations des postes : carburant, sacs transparents.

Le bureau s'est fortement interrogé sur la poursuite ou non de la fourniture de sacs transparents aux usagers. Le coût d'achat a augmenté de plus de 87 %, passant de 3 355.20 € à 6 300 € les 50 000 sacs. Pour l'achat de 300 000 sacs par an, le total s'élèverait à près de 37 800 € (contre 20 130 € auparavant). Afin de mesurer l'impact d'un éventuel arrêt de fourniture des sacs, sur la quantité et la qualité des déchets recyclables collectés, les membres du bureau proposent de faire un essai sur une tournée test. Les communes de la tournée concernée seront prévenues.

Le Président insiste sur la nécessité de la tenue d'un cahier pour le retrait des sacs en Mairie afin de vérifier l'utilisation pour chaque foyer (emploi trop important ou insuffisant).

Monsieur Serres demande si une remise en question de la capacité des sacs est à l'ordre du jour car les sacs peuvent être trop grands pour certaines personnes.

Le Président indique que le service technique a pris contact avec les services du Grand Cahors, collectivité utilisant des sacs de 50 litres. Le coût par sac est inférieur mais il est difficile de quantifier le nombre nécessaire et il n'y a pas de certitude de l'économie, le coût au litre des sacs étant plus élevé.

Monsieur Serres indique que certaines personnes rencontrent des difficultés pour soulever les couvercles des containers et demande s'il serait possible d'adapter un système pour faciliter la levée.

Le Président rappelle que les containers sont normés et difficilement modifiables ;

Madame Escorne, responsable technique, précise qu'il existe des couvercles à double ouverture. Une recherche dans ce sens va être effectuée.

Monsieur Charbonneau précise que les containers enterrés sur Cauvaldor présentent l'avantage d'avoir des petites trappes, système plus facile pour l'ouverture.

Le Président rappelle que l'installation de colonnes enterrées, en plus de l'investissement important, remettrait en question le mode de collecte actuel.

Monsieur Mouden demande si la tournée-test pour l'arrêt des sacs a été déterminée et quelle serait la durée de l'essai.

Le Président rappelle que la tournée n'a pas été définie, les mairies et délégués seront prévenus en amont. La phase de test devrait s'étaler sur 1 année.

Monsieur Bischoff demande si la phase de test pourrait être interrompue avant la fin en cas de constatation d'une détérioration de la qualité des déchets recyclables. Les gestes de tri ne sont pas totalement acquis et l'arrêt de la distribution des sacs risque d'être difficile.

Le Président indique qu'une collectivité a arrêté la distribution des sacs depuis plusieurs années, sans conséquence ; cependant il reste prudent.

Monsieur Charbonneau pense qu'il sera difficile de modifier les habitudes même si l'économie pourrait être importante.

Monsieur Prié indique qu'en l'absence de sacs, le risque d'un dépôt en vrac sera élevé.

Le Président indique qu'il est tout à fait possible de déposer les déchets recyclables en vrac dans les containers.

Monsieur Penchenat indique que le coût est plus important mais craint une difficulté pour les usagers et propose de faire une communication pour l'utilisation des sacs uniquement pour le transport. Les déchets seraient ainsi jetés en vrac et les sacs transparents réutilisés.

Monsieur Raclot pense que l'arrêt des sacs est une solution à ne pas négliger. Il ne faut pas minimiser l'impact financier et peser les avantages et inconvénients. Le contrôle des bacs par les agents pourraient être difficile et pense qu'une communication serait à faire par les communes.

Monsieur Pugnet propose l'utilisation de sacs en tissu réutilisables.

Monsieur Lacombe approuve cette idée. Dans le cadre de la diminution des déchets les sacs doivent être utilisés à bon escient, il rappelle également la nécessité de rationaliser les tournées en regroupement certains emplacements, comme réalisé sur la commune de Rouffilhac, permettant de faire des boucles pour très peu de containers.

Monsieur Taillade fait part de son opposition à l'éloignement des emplacements de containers car cela a été fait à Florimont-Gaumier, les bacs ont été déplacés à plus de trois kilomètres des habitations, générant de grandes difficultés pour les personnes âgées.

Monsieur Lacombe précise que sur Rouffilhac, cela a été fait en concertation avec la Mairie et sur des secteurs où les habitants se déplacent facilement. Il rappelle les bons résultats obtenus en 2019 (avant la crise sanitaire) et fait part de sa crainte de perte en qualité en l'absence de sacs car ces derniers permettent d'avoir une bonne vision du container lors de la collecte.

Madame Viardot, propose de faire une communication sur le coût des sacs, en Mairie, au moyen de panneau d'affichage afin de sensibiliser les habitants lors du retrait des sacs.

Sur la proposition d'arrêter les sacs sur une tournée-test durant une année, sept délégués s'y opposent. Le test est donc validé à la majorité.

- diminution charges de lavage containers : pas de location de camion de lavage prévu pour 2022. Le parc étant trop abimé, proposition de mettre l'accent sur les changements de containers.

*** charges de personnel (012) : +1.48% des dépenses 2021**

Création d'un poste à 80% d'assistante de gestion (services administratif et technique) et remplacement pérenne du mécanicien en arrêt maladie pour une durée indéterminée.

Effectifs au 31/12/2021 : 28 agents de la FPT (27 titulaires dont 1 agent en CLM et 2 agents en maladie depuis plus de six mois et 1 stagiaire en CLM) dont 3,35 équivalents temps plein mis à disposition du budget annexe. Le syndicat a dû embaucher 4 contractuels remplaçants suite aux absences de longue durée.

Temps de travail : 35 h00 hebdomadaires soit 1607 heures annuelles. 3 agents à temps non complet (26h, 21h et 4h30) et 2 agents à temps partiel (90% et 80%).

Rémunérations des agents permanents et non permanents versées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 : 658 814 € dont 3 147.50 € d'heures supplémentaires.

Régime indemnitaire SFT et NBI : 145 223.21 €

*** autres charges de gestion (065) : + 8.5%. Les augmentations des coûts de traitement sont liées notamment à l'augmentation de la TGAP (taxe globale sur les activités polluantes).**

- traitement des déchets recyclables : + 2€ la tonne. Tarif moyen 72 € HT la tonne. Prévision budgétaire réalisée avec 67 € HT la tonne (70.69 € TTC). En 2021, les résultats en qualité (taux de refus inférieur à 23%) et en quantité (entre 66 et 69 kg collectés par habitant) ont généré un prix à la tonne de 65 € HT (68.58 € TTC) soit 35 496 € de moins qu'en 2020. L'année 2020 avait été fortement impactée par la crise sanitaire. Le coût total du **traitement des déchets valorisables est estimé à 169 644 € TTC.**

- traitement des déchets non-valorisables : 189 € HT la tonne **soit +18 € la tonne. Coût supplémentaire estimé à 99 400 € TTC** si le même tonnage est collecté. Le coût total du traitement des déchets non valorisables **s'élève à 1 045 737 € TTC.**

Afin de conserver le même niveau de dépenses, il conviendrait de diminuer de 9.5% le tonnage collecté soit environ 480 tonnes.

- accès aux déchetteries : passe de 32.5 € HT à 35 € HT par habitant DGF (36.93€ TTC) **soit 70 914 € TTC supplémentaire.** Le coût total pour **l'accès aux déchetteries s'élève à 1 015 843.68 € TTC.**

Monsieur Penchenat pense que certains conseillers municipaux ne savent pas combien coûtent les déchetteries ; il propose aux délégués de faire une communication afin de faire comprendre que les déchets encombrants déposés à tort dans les containers, risquent d'être payés dans le cadre du traitement des déchets non-valorisables alors que l'accès aux déchetteries est déjà financé via la TEOM et représente une part non négligeable du montant de cette dernière payée par les foyers.

*** charges financières** : intérêts d'emprunts : 2 102 € (+70.85 %)

*** dotations aux amortissements** : 181 247 € (+68.75%)

Total des dépenses estimées à 4 073 500 € soit environ 7.20 % de plus que les dépenses 2021.

Évolution des dépenses :

années	2018	2019	2020	2021
dépenses réelles	3 057 306,23	3 216 781,38	3 475 832,25	3 692 397,81
% d'évolution		5,22%	8,05%	6,23%
dépenses totales	3 204 686,02	3 362 558,65	3 591 978,22	3 799 805,78
% d'évolution		4,93%	6,82%	5,79%

Les recettes :

Le Président rappelle les taux de TEOM depuis 2015 :

Années	zone rurale	zone urbaine	% d'augmentation
2015	10,54%	12,81%	
2016	10,54%	12,81%	0,00%
2017	10,54%	12,81%	0,00%
2018	10,54%	12,81%	0,00%
2019	10,54%	12,81%	0,00%
2020	10,85%	13,19%	2,94%
2021	11,61%	14,11%	7,00%

Le montant de la TEOM perçue en 2021 était de 3 371 442 € soit +8.27% de plus qu'en 2020.

Le déficit de l'exercice 2021 s'élève à 60 438.65 €. L'excédent cumulé fin 2020 de 443 790.74 € permet de combler le déficit. L'excédent reporté pour 2022 est de 383 352.09 €.

Le budget prévisionnel 2022, sans reprise du résultat cumulé, avec un maintien des taux de TEOM de 2021, malgré une revalorisation des bases, ferait apparaître un déséquilibre de 265 827 €.

Afin de pouvoir équilibrer le budget, le Président propose, en concertation avec les membres du Bureau, de procéder à une augmentation des taux de TEOM de 08%. Les taux passeraient de 11.61% à 12.54% pour la zone rurale et de 14.11% à 15.38% pour la zone urbaine.

Ces augmentations permettraient de couvrir le besoin pour l'exercice et de dégager un léger excédent.

Évolution des recettes :

années	2018	2019	2020	2021
recettes de l'année	3 203 826,35	3 276 781,85	3 409 649,21	3 739 367,13
% d'évolution		2,28%	6,42%	9,67%

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses, estimées à 835 728 + RAR 218 124.73 = 1 053 853 €, pourraient s'établir comme suit :

- remboursement du capital de l'emprunt : 53 034 € (dernière annuité pour le prêt contracté en 2017 – restera 08 annuités pour le prêt contracté en 2021) ; état de l'endettement = 2€ par habitant DGF en 2022 ;
- Afin d'accélérer le renouvellement du parc de containers, dont une partie est en mauvais état, prévision d'achat de containers et récup 'verre pour environ 70 000 € + 1 446.98 € de reste à réaliser pour 1 récup'verre. (70 498.08 € en 2021) ;

- Paiement du garage de Gourdon suite à la signature de l'acte de vente et réfection de la toiture. Total estimé à 100 000 € ;
- nécessité d'agrandissement des garages sur la zone artisanale de Montcléra – dépense prévue depuis 2020 mais non réalisée : garage pour loger 6 véhicules (garés actuellement dehors dont 1 hors du parc fermé) + stockage des containers neufs en attendant leur mise en place sur le terrain ;
- malgré l'achat de 4 poids-lourds BOM en 2020/2021, le parc étant vieillissant, les dépenses de réparation la section de fonctionnement sont en augmentation (+45% en 2020 et + 8% en 2021). Il paraît nécessaire de continuer le renouvellement de la flotte. Proposition d'achat de 02 véhicules BOM ;
- travaux à réaliser à Rocamadour – dépenses prévues en 2020 mais non réalisées : clôtures + local agents ;

Les recettes attendues :

- montant FCTVA 2022 : 5 672 € (17 454 € en 2021) ;
- amortissement : 181 247 € (99 223 € en 2021) ;
- proposition d'auto-financer les dépenses d'investissement.

Monsieur Charbonneau demande si un financement par emprunt a été étudié pour les dépenses d'investissement.

Monsieur Lacombe rappelle que deux camions sur quatre ont été financés par un emprunt. Les camions prévus à l'achat en 2022, ne devraient être livrés qu'en 2023, un emprunt pourrait alors être envisagé mais il rappelle que l'excédent cumulé est relativement important.

Monsieur Serres demande si le renouvellement des containers est fait par des bacs de moins bonne qualité.

Madame Escorne indique que de nombreuses sociétés proposent des containers en matière recyclables, solution écologiquement vertueuse mais qui peut nuire à la solidité des bacs.

Monsieur Serres demande si les containers non cassés seront également changés.

Madame Escorne précise qu'une évaluation du degré d'usure ou casse est effectuée avant chaque changement.

Madame Pons précise que la somme de 70 000€ pourrait correspondre à environ 400 bacs alors que le parc en comporte près de 5 000.

Rappel de l'excédent cumulé 2020 = 904 323 €. L'exercice 2021 se termine avec un déficit de 237 389.04 €. L'excédent cumulé à reporter sur 2022 est de 666 933.13 €.

Le comité syndical après en avoir délibéré prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2022, et approuve le détail présenté ci-dessus.

Fin de la séance pour la partie déchets ménagers, les élus membres de la communauté de communes Cauvaldor ne prennent pas part aux débats, ni aux votes.

Partie assainissement non collectif.

MEME SEANCE

Monsieur Magot quitte la séance.

N° 2022-1-6 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE - EXERCICE 2021.

Le 1er Vice-Président soumet à l'avis du Comité Syndical le compte de gestion pour l'exercice 2021, établi par la Trésorière de Gourdon, en qualité de comptable du syndicat (article L.2121-31 du CGCT).

Ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente comme ce dernier un excédent cumulé global de 19 079.38 €.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles de la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Après en avoir délibéré :

- déclare que le compte de gestion du budget annexe, dressé pour l'exercice 2021 par la Trésorière n'appelle ni observations, ni réserves de sa part ;

- autorise le Président à signer le compte de gestion du budget annexe pour l'exercice 2021.

MEME SEANCE

N° 2022-1-7 - COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE - EXERCICE 2021.

Le Président quitte la salle. L'exercice 2021 du budget annexe du syndicat étant clos, le 1er Vice-Président, soumet, à l'approbation du Comité Syndical, le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur Robert LACOMBE, Président, résumé ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		45 542,69		19 471,55		65 014,24
Opérations de l'exercice	146 663,69	101 790,00	1 805,91	744,74	148 469,60	102 534,74
Résultats de l'année		-44 873,69		-1 061,17		
TOTAUX	146 663,69	147 332,69	1 805,91	20 216,29	148 469,60	167 548,98
Résultats de clôture		669,00		18 410,38		19 079,38
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	146 663,69	147 332,69	1 805,91	20 216,29	148 469,60	167 548,98
RESULTATS DEFINITIFS		669,00		18 410,38		19 079,38

Le comité syndical à l'unanimité :

1° / Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif ;

2°/ Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

MEME SEANCE

Monsieur LACOMBE Robert reprend la présidence de la séance.

N° 2022-1-8 - AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE -EXERCICE 2021.

Le comité syndical, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent cumulé d'investissement de 18 410,38 € et un excédent cumulé de fonctionnement de 669 €, le 1er Vice-Président propose de ne pas affecter une partie du résultat de fonctionnement à la section d'investissement.

Résultat de fonctionnement à affecter (C = A+B)	669,00
Résultat de l'exercice (A)	-44 873,69
Excédent de fonctionnement reporté (B)	45 542,69

Solde d'exécution de la section d'investissement (F = D+E)	18 410,38
Solde d'exécution de l'exercice (D)	-1 061,17
Résultat antérieur reporté excédentaire (E)	19 471,55
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G)	0,00

Excédent de financement de la section d'investissement (F+G)	18 410,38
--	-----------

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le comité syndical décide de ne pas affecter une partie du résultat de fonctionnement à la section d'investissement et de procéder aux reports comme ci-après :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	0,00
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	0,00
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	669,00
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	0,00

MEME SEANCE

2022-1-9 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU BUDGET ANNEXE – ANNEE 2022.

L'Exécutif d'une collectivité territoriale est tenu à un débat d'orientation budgétaire dans le délai de deux mois précédant la séance du budget primitif. Ce débat s'impose aux communes de 3500 habitants et plus, en vertu de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le 1^{er} Vice-Président en charge du SPANC présente la situation :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

*** charges à caractère général (011) : + 3 265 € (soit +17%)** par rapport aux dépenses 2021 :
Hausse des frais d'affranchissement et des frais d'entretien des véhicules et du carburant.

*** charges de personnel (012) : estimation + 11 675€ (+9.35 %)** par rapport aux dépenses 2021

Diminution des remboursements d'assurance, augmentation du montant de l'assurance du personnel. Prévision d'augmentation du temps de travail sur la partie administrative.

*** dotations aux amortissements : 1233 € (+69.71 % suite aux investissements réalisés en 2021).**

Effectif du service au 31/12 /2021 :

- Partie technique : 2 agents à temps plein.
- Partie administrative : 1.63 ETP (dont 1 agent en maladie depuis plus de six mois).

Recettes :

- Suite aux augmentations de tarifs et aux modalités de facturation votées fin 2021, les recettes devraient augmenter de plus de 72% permettant ainsi un équilibre du budget.

Suite au résultat déficitaire de l'année 2021 de 45 542.69€, le report cumulé est de 669 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 19 660 €

Aucun crédit en cours.

Les recettes attendues :

- montant FCTVA 2021 : 16 € (très faible investissement en 2020) ;
- amortissement : 1 233 €
- rappel de l'excédent cumulé 2020 = 19 471 €. Résultat de l'exercice 2021 de -1 061.17 € soit un excédent cumulé à reporter de 18 410.38 €.

Le comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2022, et approuve le détail présenté ci-dessus.

Les points à l'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le Président remercie l'assemblée et lève la séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents.

À Montcléra le 18 février 2022

Pour le Président absent,

Le 1^{er} vice-président



Gilles VILARD



Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de leur notification et/ou de leur publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

